

Almanachs

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **51 (1913)**

Heft 38

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-209816>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES PREMIERS VAUDOIS

TANDIS que, de Russie, travaillait à l'émancipation de notre canton, avec l'aide d'autres patriotes restes au pays, Frédéric-César de La Harpe fut en butte à de nombreuses hostilités et à d'injustes accusations. Il s'en défendit vaillamment. En voici un exemple intéressant.

MÉMOIRE

ADRESSÉ À S. M. I. CATHERINE II

En réponse à la dénonciation de Messieurs de Berne, contre le lieutenant-colonel Frédéric-César de La Harpe, instituteur de LL. AA. II. les Grands-Ducs de Russie, transmis à Messieurs de Berne, en 1791.

St-Petersbourg, le 20 Novembre 1791.

AUGUSTE IMPÉRATRICE!

Madame,

Si V. M. I. n'avait pas daigné m'accorder, à tant de reprises, les témoignages les plus précieux de sa satisfaction; si elle n'avait pas approuvé si souvent, les principes que j'ai professés, dès le moment où j'eus l'honneur d'être admis à la servir; si, ma fidélité, mon zèle, la pureté de mes intentions ne lui étoient pas suffisamment connus, après une épreuve de huit années; si je ne savais pas combien elle est juste, généreuse, magnanime, la dénonciation de MM. les patriciens de Berne auroit pu m'inquiéter, en apprenant surtout qu'après avoir annoncé, en Suisse, mon exil en Sibérie, ils se préparoient à célébrer par des fêtes, l'autodafé de leur mortel ennemi.

Non, Madame, je n'ai été intimidé, ni par cette dénonciation, ni par ces bruits. Ces derniers m'étoient en partie connus, depuis quelques jours, et j'attendois la première, préparée dès long-temps à y répondre.

Le seul sentiment désagréable qui m'ait affecté, dans ce moment, et m'affecte encore, est d'avoir été innocemment, la cause des réclamations importunes qui viennent d'être adressées à V. M. I., réclamations bien propres à faire suspecter mes principes, si ma conduite publique et privée n'en avoit pas été, le perpétuel commentaire.

Dans d'autres circonstances, je me serois saisi avec joie, d'un prétexte aussi légitime, pour entreprendre publiquement la défense de mon infortunée patrie; mais puisque V. M. I. désire que je m'en abstienne, j'obéis à l'instinct.

J'avois composé récemment un mémoire assez étendu, dans lequel je discutais les privilèges de mon pays, ses griefs et les droits de MM. les patriciens de Berne, à l'aide des lois et des monuments qui sont à ma portée.

Je destinois cet écrit à Mr. de Yens, mon parent¹, afin qu'en s'occupant de sa défense personnelle, il ne négligeât pas celle de son pays, et rendit son expatriation même, utile à ses concitoyens; mais, je le supprime sans peine, et promets en conséquence de ne me mêler, ni directement, ni indirectement, des affaires de MM. les patriciens de Berne, ou de celles de la Suisse, aussi long-temps que V. M. I. daignera me garder à son service.

Après cet engagement solennel, j'ose supplier V. M. I. de vouloir bien écouter avec indulgence, les observations par lesquelles je vais répondre à Messieurs de Berne.

¹ Amédée-Emanuel de La Harpe, seigneur des Utins, et de Yens, lieutenant-général de division au service de France, tué, à la tête de l'avant-garde de la première armée d'Italie, après le passage du Pô, en 1796.

N° I.

Je ne possède, au Pays-de-Vaud, ni immeubles, ni offices. Je n'y ai, ni créanciers, ni débiteurs; j'en suis absent depuis 10 ans, et j'ignore, à quel titre, MM. les patriciens de Berne se présentent, comme mes souverains.

Parce que ma famille est fixée dès long-temps dans ce pays, qu'ils nomment le leur, il ne suit pas, que je sois une partie intégrante de leur propriété, ou de leur troupeau.

Si ces Messieurs se croient lésés par ce que j'ai avancé; qu'ils énoncent leurs plaintes par devant des juges impartiaux et instruits; ma réponse est prête. Hors de là, je ne reconnois point les juges de Berne. Je sais seulement, que tous sont des praticiens, membres des 76 familles régnantes, intéressées à se soutenir les unes les autres; qu'ils sont mes ennemis déclarés, et qu'après m'avoir exilé en Sibérie, ils ne pourroient honnêtement m'absoudre; d'où il suit, que j'ai des raisons valables, pour ne pas m'en rapporter à de tels aréopagistes. V. M. I. est le seul souverain que je reconnoisse; à tout autre égard, je suis un homme libre, et MM. les patriciens de Berne, me sont aussi étrangers que les mandarins de la Chine.

Il me paroît, au reste, qu'avant de faire bruit de leur prétendu droit de poursuite, ces Messieurs auroient dû se rappeler, qu'ils le contestèrent à l'Angleterre, dans le siècle passé; et en faveur de qui, encore? En faveur de quelques-uns des juges de Charles I^{er}, qu'ils prirent sous leur protection spéciale².

N° II.

Dans les Etats qui prennent part à toutes les négociations politiques, de grands intérêts à ménager ont pu nécessiter la perustration de certaines correspondances, à des époques critiques. Mais, dans un pays tel que la Suisse, dont la neutralité parfaite devoit être la seule politique, rien ne justifioit une violation du droit de propriété, qui, sous le régime d'une oligarchie et entre les mains d'un petit nombre de patriciens, pouvoit devenir si facilement, un instrument de persécution et de vengeance.

Jusqu'ici, au moins, l'administration bernoise n'avait pas avoué l'emploi de ce moyen. La maxime de l'inviolabilité des postes étoit, au contraire, si universellement reconnue, que si les lois et les formes judiciaires étoient encore respectées dans ma patrie, je serois autorisé à poursuivre criminellement la Direction bernoise des postes, pour avoir ouvert, copié et supprimé mes lettres; je poursuivrois les Inquisiteurs d'Etat eux-mêmes, pour en avoir abusé à mon préjudice, et à celui de mes correspondans.

(A suivre.)

Education.

Il y a, dans le conte du *Petit Poucet*, un détail qui en dit plus qu'il n'est gros et qui me paraît plus instructif qu'on ne semble le remarquer d'ordinaire: Celui qui est généreux et désintéressé, celui qui jette du pain le long de sa route, ne retrouve ni la route, ni le pain, et se couche sans souper. Celui qui, au contraire, ne sème que des pierres, couchera sous un toit et soupera avant de s'endormir.

Est-ce dans ce coin-là que Perrault a voulu cacher la morale de son conte — qui, du reste, ne conseille que la défiance et la ruse?

Quand on a des enfants à soi, et quand on se rappelle, on est bien embarrassé pour leur éducation. On sent bien que, pour être heureux et bien vus de tous, il faudroit qu'ils fussent un peu égoïstes, un peu avares, un peu voleurs, un peu traîtres; mais on n'ose pas le leur dire.

Alph. KARR.

² Le supplément aux Mémoires du général Ludlow, en renferme les preuves. Les régicides anglais furent reçus à Berne avec des marques d'honneur extraordinaires. Trois membres du Conseil souverain furent chargés de les accompagner, l'Avoyer les reçut avec la plus grande distinction, et des ordres furent donnés pour que l'asile qu'on leur avoit accordé, fut respecté.

Almanachs.

Almanach! Ce mot seul n'éveille-t-il pas en nous des sentiments de mélancolie? Almanach! C'est le rappel de la fuite rapide et inexorable du temps; c'est la course à la vieillesse... à la mort. Aussi bien, semble-t-il que les Almanachs s'efforcent, par de séduisants attraits, de toute sorte, d'effacer les noirs pensers que fait naître leur vue.

L'un des premiers, chaque année, c'est l'*Almanach helvétique* (S. Henchoz, éditeur, L. Martinet, success., Lausanne). Il est aussi l'un des mieux conçus et des plus intéressants, par le nombre, la variété, l'intérêt de ses récits, de ses renseignements, de ses boutades, de ses pensées et conseils, de ses passe-temps, comme aussi de ses illustrations. Jamais plus que cette année, il n'a mérité la juste popularité dont il jouit. Et il ne coûte que 25 centimes. Personne ne s'en passe.

Et puisque nous en sommes au chapitre des almanachs, mentionnons l'apparition d'une brochure fort intéressante de notre collaborateur M. Marc Henriod. Elle a pour titre: *Les astrologues de Combremon-le-Petit et leurs Almanachs*, avec une introduction relative aux Astrologues vaudois des xvi^e et xvii^e siècles et trois clichés hors texte.

Ce travail, dont nous nous proposons de reparler, a été tout d'abord publié dans la *Revue helvétique vaudoise*.

Recette de saison.

Compote de pruneaux. — Faire tremper à l'eau froide, pendant 5 à 6 heures, 200 grammes de pruneaux. Les mettre cuire avec 3 décilitres d'eau et 25 à 30 grammes de sucre. Cette cuisson doit s'opérer le plus lentement possible, à ébullition imperceptible. Laisser refroidir dans la cuisson.

On parfume cette cuisson avec du zeste d'orange, de mandarine ou de citron.

La même méthode de cuisson s'applique aux autres fruits secs.

— La *Patrie suisse* nous donne le portrait du Dr Moïse Berton, un Tessinois devenu ministre de l'agriculture du Paraguay. Le bataillon 8 à la Dent de Morcles, les manœuvres sanitaires de la Glatt, le Congrès des géographes suisses, le marché d'Ostermundigen, l'exposition de Coire, la ligne de la Jungfrau, les récentes fêtes de gymnastique nous sont l'occasion de curieux et intéressants clichés.

Collections du «Conteur». — Les personnes possédant, complète, la collection des dix dernières années du *Conteur* (1903 à 1912) et disposées à la vendre, sont priées de s'annoncer à la Rédaction du journal (Etraz 23, Lausanne), qui les mettra en relations avec une personne désireuse de l'acquies.



LE DÉJEUNER
PAR EXCELLENCE

Amis de la nature et de la bonne peinture, rendez-vous tous aux Galeries du Commerce. Exposition de peinture, aquarelles, dessins. — Ch. Rambert, Fréd. Rouge, G. Fiemwell. Entrée gratuite.

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & C^{ie}.